

# Le SCoT de la Jeune Loire approuvé !

Au terme d'un vaste travail de réflexion et d'échanges sur le territoire de septembre 2014 à février 2017, le Conseil Syndical du PETR de la Jeune Loire a approuvé à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale de la Jeune Loire le 2 février 2017. Le SCoT de la Jeune Loire permet donc de déterminer les grandes orientations d'aménagement de notre territoire et la mise en cohérence des politiques publiques pour les vingt ans à venir à savoir :

- Une structuration multipolaire qui renforce la proximité afin de conserver un développement cohérent et équilibré entre les communes
- Un modèle de développement économe en espaces naturels et agricoles
- Un développement urbain porteur de qualité et de lisibilité des paysages urbains et ruraux afin de préserver les atouts paysagers identitaires
- Une trame verte et bleue d'importance afin de préserver la biodiversité du territoire de la Jeune Loire
- Une urbanisation adaptée aux espaces « sensibles » du territoire afin de garantir un développement urbain respectueux des contraintes environnementales.

Pour plus de précisions, vous trouverez tous les documents relatifs à l'approbation du SCoT dans la rubrique Téléchargement.